



PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE TRAVAUX

CONSTRUCTION EN TERRE COUTUMIÈRE

à transmettre à l'assureur dès la fin des travaux
(un procès-verbal de réception par entreprise)

RÉFÉRENCE DE L'ACTE COUTUMIER DE MISE A DISPOSITION FONCIERE :

N° : En date du : / / Aire :

IDENTIFICATION DU TERRAIN :

(Les renseignements doivent correspondre à ceux indiqués dans l'acte coutumier)

.....
.....

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION :

.....
.....

Je, soussigné, maître de l'ouvrage (bénéficiaire de l'acte coutumier) :

Nom, prénom :

En présence de l'entreprise :

Ayant réalisé les travaux de :

Nom, Raison sociale :

Représentée par :

Déclare que :

- La réception est prononcée **sans réserve** à la date du : / /
- La réception est prononcée, **sous réserve de la levée des réserves notifiées en annexe, avant le** : / /
- La réception est **refusée** pour les motifs suivants :
.....
.....

Fait à :, le : / / (1)

<u>Le maître d'ouvrage :</u>	<u>L'entreprise :</u>
------------------------------	-----------------------

(1) Les garanties découlant des articles 1792, et en particulier 1792-4-1, 1792-4-2, 1792-4-3, et 1792-6 du code civil applicable en Nouvelle-Calédonie commencent à compter de la date de signature du présent procès-verbal.



PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE TRAVAUX

CONSTRUCTION EN TERRE COUTUMIÈRE

**à transmettre à l'assureur dès la fin des travaux
(un procès-verbal de réception par entreprise)**
